

Après un plan de sauvetage avorté, Viadeo placé en redressement judiciaire

Viadeo est placé, depuis hier, en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris. Plusieurs offres de reprise des actifs ont déjà été faites. Le réseau social devra prendre une décision d'ici fin décembre.

En mai dernier, Renier Lemmens, depuis peu à la tête de Viadeo, annonçait une stratégie de redressement pour le groupe. Au programme : le renouvellement de l'équipe dirigeante, la fermeture des pays et des produits non stratégiques, la suppression de 8 langues et la réorganisation des coûts du groupe. L'opération, prévue sur trois ans, n'aura finalement pas eu le temps d'aboutir, puisque le réseau social professionnel annonce aujourd'hui avoir été placé en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce de Paris, pour une période légale de trois mois.

» *L'objectif du redressement judiciaire est de poursuivre le processus de cession d'actifs de l'entreprise déjà engagé dans un cadre confidentiel sous l'égide du Président du Tribunal de commerce de Paris et avec l'assistance de Maître Christophe Thevenot, administrateur judiciaire* « , explique le communiqué publié par Viadeo. Le groupe avait en effet demandé la suspension de son cours de Bourse le 11 novembre dernier. Il précise aujourd'hui que ses actionnaires actuels « *doivent considérer que les actions Viadeo n'ont plus de valeur* ».

À relire : *De Viaduc à Viadeo, l'histoire d'un effet boomerang*

Difficile aujourd'hui de dire où en sera le groupe dans quelques semaines, et

surtout aux mains de qui. Celui qui avait subi l'arrivée de ses concurrents étrangers sur le marché, et en particulier celle de LinkedIn en 2008, a reçu plusieurs offres de ses actifs (salariés, technologie, etc.), émanant de « *repreneurs solides financièrement et ayant une expertise reconnue sur le marché du recrutement online* » .

Contacté par la rédaction, Viadeo n'a pas souhaité s'exprimer sur ce point. Le Tribunal de commerce de Paris devrait rendre sa décision sur la reprise d'ici fin décembre. En attendant, le réseau social professionnel restera pleinement opérationnel pour ses clients et pour ses membres, et ce pendant la durée du redressement judiciaire.